

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Continuité de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mai 2007 ajournée au 22 mai 2007 à 21 h, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents : **Michel Cochrane, district 1**
 Yvon Hudon, district 3
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Sont absents M. le conseiller Antonio Fortier, district 2 et M. le conseiller Gilbert Thomassin, district 4.

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès.

123-07 Levée de l'ajournement de la session ordinaire du 14 mai 2007

Il est proposé, à 21 h, par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

Que soit levé l'ajournement de la session ordinaire du 14 mai 2007.

Adoptée à l'unanimité

124-07 Ajouts à l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

D' ajouter les points suivants sous le point *affaires nouvelles* à l'ordre du jour de la session ordinaire du 14 mai 2007 :

35. Présentation d'une demande d'aide financière au MELS pour le projet de réaménagement du terrain des loisirs
36. Assemblée de consultation publique – dossier de réaménagement du terrain des loisirs
37. Octroi de contrat pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs – volet architecture, étape plans et devis préliminaires
38. Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la construction d'un bâtiment dédiés aux loisirs – volet structure et génie civil, étape plans et devis préliminaires
39. Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la construction d'un bâtiment dédiés aux loisirs – volet mécanique du bâtiment, étape plans et devis préliminaires
40. Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour les travaux de rénovation à la mairie
41. Affectation du fonds de roulement – travaux de rénovations à la mairie
42. Embauche – aide horticulteur et aide-journalier, poste saisonnier, liste de réserve
43. Avis de motion – Règlement régissant le programme d'aide au développement

44. Avis de motion - Règlement créant une réserve d'aide financière pour le développement
45. Adoption – Règlement n° 539-07 « Projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme n° 454-04 »
46. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 454-04
47. Fixation de l'assemblée publique de consultation sur la modification du règlement du plan d'urbanisme n° 454-04
48. Responsabilités des élus : modifications
49. Levée de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

125-07

Présentation d'une demande d'aide financière au MELS pour le projet de réaménagement du terrain des loisirs

Attendu le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

Attendu la nécessité de porter une réflexion sur les infrastructures de loisirs de la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer

Et résolu :

De présenter une demande d'aide financière au MESL dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Que cette demande d'aide financière comprenne deux volets :

- Construction d'un bâtiment pour les loisirs;
- Réfection et réaménagement des infrastructures de loisirs, terrain des loisirs.

Adoptée à l'unanimité

126-07

Assemblée de consultation publique – dossier de réaménagement du terrain des loisirs

Attendu la résolution n° 125-07;

Attendu la nécessité de porter une réflexion sur les infrastructures de loisirs de la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer

Et résolu :

Qu' une assemblée de consultation publique sera tenue afin de présenter le projet de construction d'un bâtiment dédié aux loisirs et de réfection et réaménagement des infrastructures de loisirs;

Que la date de l'assemblée sera fixée par résolution du conseil à l'automne prochain.

Adoptée à l'unanimité

127-07

Octroi de contrat pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs – volet architecture, étape plans et devis préliminaires

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

Qu' un contrat au coût maximal de **10 500 \$** (excluant toutes les taxes et les impressions) soit accordé à RÉGIS CÔTÉ ARCHITECTES ET ASSOCIÉS dont la place d'affaire est située au 115 Abraham-Martin, bureau 500, Québec, (Québec) G1K 7B5 pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs, volet architecture, étape plans et devis préliminaires.

Adoptée à l'unanimité

128-07

Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs – volet structure et génie civil, étape plans et devis préliminaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs, étape plans et devis préliminaires aspect *structure et génie civil* et indique que la soumission la plus basse conforme est celle de **Groupe Roche** au montant de **4 500 \$** (taxes exclues).

N ^o	NOMS	TOTAL (Taxes exclues)
1	BPR	-
2	Génio	non conforme
3	Groupe Roche	4 500 \$

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

D' octroyer le contrat de construction d'un bâtiment dédié aux loisirs, aspect plans et devis préliminaires pour le volet *structure et génie civil* à l'entreprise Groupe Roche **jusqu'à concurrence de 4 500 \$** (taxes exclues).

Adoptée à l'unanimité

129-07

Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs – volet mécanique du bâtiment, étape plans et devis préliminaires

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues pour la construction d'un bâtiment dédié aux loisirs, étape plans et devis préliminaires aspect *mécanique du bâtiment* et indique que la soumission la plus basse conforme est celle de **Groupe Roche** au montant de **6 150 \$** (taxes exclues).

N ^o	NOMS	TOTAL (Taxes exclues)
1	BPR	-
2	Groupe Roche	6 150 \$
3	Techniconfort	7 200 \$

**Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :**

D' octroyer le contrat de construction d'un bâtiment dédié aux loisirs, aspect plans et devis préliminaires pour le volet *mécanique du bâtiment* à l'entreprise Groupe Roche **jusqu'à concurrence de 6 150 \$** (taxes exclues).

Adoptée à l'unanimité

130-07 **Dépôt des soumissions et octroi de contrat pour les travaux de rénovations à la mairie**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport d'ouverture des soumissions reçues pour les travaux de rénovations à la mairie et indique que la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Constructions Maurice Fortier et Fils inc.** au montant de 8 027.00\$ (taxes exclues).

N ^o	NOMS	TOTAL (Taxes exclues)
1	Les entreprises Clermont Vallée	-
2	Les Constructions Maurice Fortier & Fils inc.	8 027.00 \$

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

D' octroyer le contrat pour les travaux de rénovations à la mairie à l'entreprise **Les Constructions Maurice Fortier et Fils inc. jusqu'à concurrence de 8 027.00 \$** (taxes exclues).

Adoptée à l'unanimité

131-07 **Affectation du fonds de roulement – travaux de rénovation à la mairie**

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

D' emprunter au fonds de roulement la somme de 15 000 \$ afin d'exécuter les travaux de rénovation à la mairie, octroi de contrat résolution n^o 130-07 et autres frais à venir dont le mobilier, la peinture, les travaux d'électricité et imprévus.

De rembourser le fonds de roulement en deux (2) ans.

Adoptée à l'unanimité

132-07 **Embauche – aide horticulteur et aide-journalier, poste saisonnier, liste de réserve**

Attendu que suite aux entrevues, quatre candidats ont été retenus.

Attendu que la Municipalité a procédé à l'embauche d'un aide horticulteur et aide-journalier, poste saisonnier;

Attendu que la Municipalité a procédé par tirage au sort parmi les autres candidats retenus;

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu:

Que ce conseil procède à l'embauche du candidat choisi par tirage au sort soit Marc-André St-Gelais, domicilié à Sainte-Brigitte-de-Laval, à titre d'employé étudiant pour le poste d'aide horticulteur et aide-journalier afin d'être sur la liste de réserve.

Adoptée à l'unanimité

133-07 **Avis de motion – Règlement régissant le programme d'aide au développement**

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement régissant le programme d'aide au développement.

134-07 **Avis de motion - Règlement créant une réserve d'aide financière pour le développement**

M. le conseiller Harmel L'Écuyer donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement créant une réserve d'aide au développement.

135-07 **Adoption – Règlement n° 539-07 « Projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 454-04 »**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 539-07 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu :

Que soit adopté le règlement n° 539-07 – « Projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 454-04 ».

Adoptée à l'unanimité

136-07 **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 454-04**

M. le conseiller Raphaël Brassard donne avis par la présente que sera présenté à une session ultérieure un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 454-04.

137-07 **Fixation de l'assemblée publique de consultation sur la modification du règlement du plan d'urbanisme n° 454-04**

Attendu l'adoption du règlement n° 539-07 – « Projet de règlement amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 454-04 ».

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Qu' une assemblée de consultation publique sur ledit projet soit tenue le 11 juin 2007 à 18 h 30, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Adoptée à l'unanimité

138-07 Responsabilités des élus : modifications

**Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :**

Que monsieur le conseiller Yvon Hudon soit nommé maire suppléant pour une durée indéterminée, succédant ainsi au conseiller Michel Cochrane, et que celui-ci soit autorisé, dans l'impossibilité de le faire pour le maire, à signer, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, les chèques émis par la Municipalité.

Que monsieur le conseiller Harmel L'Écuyer soit nommé sur le Conseil de Bassin de la Rivière Montmorency en remplacement de monsieur le conseiller Michel Cochrane.

Adopté à l'unanimité

139-07 Levée de la session ordinaire

**Il est proposé, à 21 h 13 par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu**

De lever la session ordinaire du 14 mai 2007.

Adoptée à l'unanimité

**PIERRE VALLÉE,
Maire**

**GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier**